



La souveraineté de l'Union Européenne doit aller de pair avec son ambition climatique

Après plusieurs semaines de tergiversations et de défense des intérêts nationaux, les chefs d'État et de gouvernement ont fini par décider, lors du sommet qui vient de se tenir à Bruxelles, de donner un nouvel élan à l'ambition climatique de l'Union européenne (UE). A quelques encâblures de la COP 30 qui se tiendra au Brésil à la mi-novembre, les dirigeants européens ont en effet entériné l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 90 % d'ici 2040. C'est un jalon important sur la voie de la neutralité carbone en 2050 déjà inscrite au cœur du Green Deal européen.

Attachée à la fois à l'objectif de neutralité carbone en 2050 et au principe de neutralité technologique bas carbone, la CFE Énergies salue cette décision européenne dans un contexte où les effets du dérèglement climatique ne cessent de se faire sentir, de s'accroître et de s'accélérer. Pour autant, la CFE Énergies continue de s'interroger sur la cohérence globale des orientations et décisions de la Commission européenne en matière de climat et de souveraineté.

Alors que le débat reste vif sur la substitution des objectifs européens en matière d'énergies renouvelables par des objectifs plus larges d'énergies bas carbone au risque de placer l'Europe en situation d'instabilité électrique, la Commission a paradoxalement choisi, cet été, de faire des importations d'énergies fossiles l'un des piliers de son accord avec les États-Unis pour éviter des droits de douane trop élevés, loin de l'exemplarité climatique qu'elle revendique par ailleurs.

Pire, au moment où la Chine resserre son contrôle sur les terres rares tout en inondant le marché européen de ses technologies dites « vertes » au risque de placer l'UE dans une nouvelle forme de dépendance industrielle, la dépendance croissante au gaz naturel liquéfié (GNL) américain, mais aussi qatari, conséquence directe de la volonté de réduire puis d'interdire les importations fossiles russes, expose l'Europe à une situation tout aussi périlleuse de dépendance et in fine de perte de souveraineté.

En effet, ces deux grands pays fournisseurs de GNL n'hésitent pas à user du chantage, laissant entendre, dans une lettre ouverte adressée la semaine dernière aux 27 États-membres, qu'ils pourraient remettre en question leurs livraisons à destination de l'Europe si cette dernière ne revenait pas sur sa directive relative au devoir de vigilance dite CS3D, pourtant adoptée en toute souveraineté par le Parlement européen.

Cette directive CS3D constitue pourtant l'un des piliers de l'ambition européenne en matière de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises. Elle a d'ailleurs été encore très récemment défendue par le Parlement européen contre la proposition « d'omnibus » de la Commission qui visait à en réduire la portée tout comme celle relative au reporting extra-financier - CSRD. Par ce vote, les eurodéputés ont réaffirmé leur volonté de défendre une économie responsable, fondée sur la transparence

et la souveraineté normative de l'UE, loin des pressions extérieures et des intérêts des grandes entreprises américaines.

Alors que les États-Unis font depuis longtemps de l'extraterritorialité de leur droit un véritable instrument de guerre économique, la CFE Énergies dénonce cet abandon européen de souveraineté réglementaire pour conclure un accord asymétrique, qui plus est contraire à l'ambition climatique européenne.

Si la CFE Énergies soutient pleinement l'ambition climatique de l'Union européenne, elle appelle les décideurs européens à veiller à ce qu'elle ne s'accompagne pas d'un abandon de souveraineté, qu'il soit énergétique, industriel ou réglementaire.